



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/DSG/IBCS-2

GENÈVE, le 16 janvier 2015

Annexes: 2

Objet: Résultats de la deuxième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil intergouvernemental des services climatologiques, lors de sa deuxième session (Genève, 10–13 novembre 2014), a pris un certain nombre de décisions importantes visant à accélérer la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC).

Cette session a rassemblé 199 délégués d'États et de territoires Membres et 24 représentants d'organisations internationales (à titre d'observateurs).

Vous pouvez consulter le rapport provisoire de cette session sur le site Web de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), à l'adresse <http://ibcs-2.wmo.int/>. La version définitive, avec les résolutions, y sera bientôt mise en ligne dans toutes les langues officielles de l'OMM.

Suite aux décisions prises par le Congrès météorologique mondial, lors de sa session extraordinaire de 2012, et aux décisions prises par le Conseil intergouvernemental à sa première session, ce dernier, à sa deuxième session:

- a) A approuvé la version révisée du mandat du Comité consultatif des partenaires (le Comité consultatif), qui en précise les fonctions, les responsabilités, la composition, le mode de fonctionnement et le financement;
- b) A convenu des moyens grâce auxquels les partenaires et les parties prenantes du CMSC qui possèdent des capacités techniques peuvent participer à la mise en œuvre du CMSC, notamment de leur participation aux comités techniques constitués pour traiter de questions particulières, selon les besoins, conformément à la pratique établie pour les commissions techniques de l'OMM;
- c) A souscrit au dialogue avec les organes constituants de l'OMM;
- d) A approuvé la version révisée du mandat du Comité de gestion, afin de renforcer ses liens avec le Comité consultatif;

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM (WMO-1417)

- e) A accepté d'inclure dans les domaines prioritaires du CMSC les activités en milieu urbain liées au climat, en tant qu'élément intersectoriel spécifique;
- f) A convenu de poursuivre l'élaboration de l'exemple représentatif sur l'énergie et de soumettre au Dix-septième Congrès météorologique mondial une proposition visant à ajouter l'énergie en tant que domaine prioritaire du CMSC;
- g) A convenu de constituer une équipe spéciale ou un groupe de travail sur le suivi et l'évaluation;
- h) A examiné le budget du CMSC pour 2015 et le Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018 et a reconnu la nécessité d'affecter des ressources aux divers projets et activités ainsi qu'à la structure de gouvernance et au Bureau du CMSC;
- i) A invité le Comité de gestion à intégrer des recommandations en faveur des femmes dans le Plan de mise en œuvre du CMSC;
- j) A élu le président et deux vice-présidents et a maintenu la composition du Comité de gestion telle qu'approuvée lors de la première session du Conseil intergouvernemental;
- k) A convenu de ne tenir qu'une seule session plénière ordinaire pendant l'intersession précédant les sessions du Congrès météorologique mondial et que le Comité de gestion se réunirait une fois par an pour orienter, gérer et superviser la mise en œuvre du CMSC pendant l'intersession.

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des grandes décisions et des mesures de suivi à prendre (annexe I) et la liste des Membres du Comité de gestion, avec indication de leurs membres principaux (annexe II).

Mise en œuvre du CMSC

Le Conseil intergouvernemental, à sa deuxième session:

- a) Est convenu de faire porter l'accent sur la mise en œuvre de projets concrets à l'échelle nationale et régionale dans un premier ensemble de pays, afin de valider le concept et de l'étendre ensuite à d'autres pays et régions;
- b) A décidé d'inclure dans les domaines prioritaires du CMSC les activités en milieu urbain liées au climat, en tant qu'élément intersectoriel spécifique;
- c) A décidé d'élaborer un exemple représentatif sur l'énergie et de soumettre au Dix-septième Congrès météorologique mondial une proposition visant à ajouter l'énergie en tant que domaine prioritaire du CMSC;
- d) A décidé de constituer une équipe spéciale ou un groupe de travail sur le suivi et l'évaluation, qui serait chargé(e) de faire le point sur le processus et les critères de suivi et d'évaluation du CMSC;
- e) A approuvé le plan des ressources du CMSC pour la période 2015–2018, relatif au financement des projets et des activités, au fonctionnement de la structure de gouvernance du CMSC et au soutien apporté par le Secrétariat. Pour que le projet puisse être mis en œuvre de manière efficace pendant la période 2015–2018, il faudra mobiliser près de 140 millions de dollars É.-U. via des contributions directes au Fonds d'affectation spéciale du CMSC ou des contributions de différents partenaires à la mise en place des projets et activités liés au CMSC;

- f) A pris note des conclusions de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques (Genève, 5–7 novembre 2014) et a invité son Comité de gestion à intégrer des recommandations en faveur des femmes dans le plan de mise en œuvre du CMSC et à veiller à ce que les activités et projets menés à ce titre tiennent compte de la situation spécifique des femmes;
- g) A décidé que son président soumettrait au Congrès, afin qu'il l'examine, un document portant sur les points suivants: fréquence des sessions ordinaires du Conseil intergouvernemental; budget et plan de travail relatifs au CMSC; et liaison avec le Conseil exécutif, les commissions techniques et les conseils régionaux.

Autres faits marquants de la session

Le Conseil intergouvernemental a noté les progrès remarquables accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du CMSC. Toutefois, un défi important subsiste: coordonner la planification, l'échange d'informations et l'articulation des initiatives entreprises par un nombre croissant d'acteurs dans l'objectif de faciliter la mise en place et l'utilisation des services climatologiques et donc de favoriser la prise de décisions dans le monde entier. Une réunion sur la coordination de la mise en œuvre du CMSC a été organisée du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014 au Secrétariat de l'OMM. Y ont participé près de 100 directeurs de programme de l'ONU et d'organismes internationaux, coordonnateurs du CMSC et représentants des structures techniques des organismes partenaires qui œuvrent, principalement ou partiellement, dans les quatre domaines prioritaires (agriculture et sécurité alimentaire, eau, santé et prévention des catastrophes), y compris des représentants des programmes et commissions techniques, des conseils régionaux et des organes du Conseil exécutif de l'OMM. Lors de cette réunion, les participants ont examiné plus de 100 projets en cours d'exécution dans 16 pays représentatifs dont certaines composantes appuient directement la mise en œuvre des piliers du CMSC (plate-forme d'interface utilisateur; Système d'information sur les services climatologiques; observations et surveillance; recherche, modélisation et prévision; et renforcement des capacités) et des domaines prioritaires, représentant un budget de plus de 700 millions de dollars É.-U. Cet examen des programmes à l'échelle des pays a permis de recenser des besoins manifestes:

- a) La nécessité de coordonner de manière efficace les activités des différents acteurs œuvrant à l'appui de projets en lien avec les services climatologiques et de mieux articuler entre elles les différentes initiatives mondiales et nationales, l'objectif étant de mettre en place des services climatologiques plus performants. En effet, les projets en cours dans de nombreux pays et régions souffrent encore de lacunes qu'il convient de combler. Il est en outre indispensable de limiter les doublons et de recenser les domaines où la nécessité d'un appui scientifique ou technique et d'une meilleure planification et coordination se fait encore sentir;
- b) La nécessité de trouver des moyens efficaces de coordonner les initiatives à l'appui des différentes composantes et domaines prioritaires du CMSC et des projets en cours au niveau national;
- c) La nécessité de mettre en place un mécanisme spécial permettant aux différents partenaires, notamment aux membres du Comité consultatif des partenaires, de coordonner les services techniques, scientifiques et consultatifs et l'appui à la planification afin de concevoir et mettre en œuvre des services climatologiques nationaux de façon plus systématique. Les services consultatifs des commissions techniques et programmes de l'OMM peuvent être orientés de manière à appuyer la mise en œuvre du CMSC à l'échelle nationale.

J'espère que vous trouverez ces informations utiles et je me réjouis de la poursuite de la coopération entre l'OMM, ses Membres et ses partenaires aux fins de la mise en œuvre de cette initiative mondiale capitale.

Une copie de la présente lettre est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et aux membres principaux du Conseil intergouvernemental.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Jarraud', is written over a vertical line. The signature is stylized and somewhat abstract.

(M. Jarraud)
Secrétaire général

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE



SG/DSG/IBCS-2, ANNEXE I

RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

DÉCISIONS IMPORTANTES ET MESURES DE SUIVI À PRENDRE

Réf. du document	Résolution	Mesure à prendre	Acteur principal
IBCS-2/ Doc. 5.1	Résolution 5.1/1 – Modification de l'annexe 1 de la résolution 7 (IBCS-1)	Rendre compte, à la troisième session du Conseil intergouvernemental, de la mise en œuvre du mécanisme de mobilisation des parties prenantes tel qu'il a été adopté, notamment en ce qui concerne sa composition et les critères de participation	Président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques
		Informers les organisations partenaires de la mise en application des modalités exposées dans la version révisée du mandat du Comité consultatif des partenaires (annexe de la résolution 5.1/1)	Secrétaire général
IBCS-2/ Doc. 5.3	Résolution 5.3/1 – Amendement à l'annexe de la résolution 1 (IBCS-1)	Inviter le Président du Comité consultatif des partenaires à participer aux sessions du Conseil intergouvernemental	Comité de gestion
IBCS-2/ Doc. 6.1 (1)	Résolution 6.1/1 – Intégration des activités urbaines liées au climat dans le CMSC	Prévoir les mesures voulues pour l'élaboration de lignes directrices et des documents nécessaires pour l'intégration des activités urbaines liées au climat dans le CMSC	Secrétaire général
		Élaborer les lignes directrices et les documents nécessaires pour l'intégration des activités urbaines liées au climat dans le CMSC	Bureau du CMSC
IBCS-2/ Doc. 6.1(2)	Résolution 6.1(2)/1 – Domaines prioritaires supplémentaires pour le CMSC (énergie)	Rédiger l'exemple représentatif sur l'énergie, avec le soutien du Secrétariat et en tenant compte des premiers travaux effectués	Bureau du CMSC (sous la supervision du Comité de gestion et avec les conseils du Comité consultatif des partenaires)
		Présenter au Dix-septième Congrès météorologique mondial un rapport sur les progrès réalisés afin de mettre en œuvre cette résolution et une proposition en vue d'envisager d'étendre à l'énergie les domaines prioritaires du CMSC	Président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques
		Soutenir la poursuite du développement de l'exemple représentatif et mobiliser les ressources et les compétences nécessaires pour mener le projet à terme	Secrétaire général

Réf. du document	Résolution	Mesure à prendre	Acteur principal
IBCS-2/ Doc. 6.2	Résolution 6.2/1 – Suivi et évaluation de la mise en œuvre du CMSC	Superviser la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation, et actualiser et affiner les critères et le processus au moment voulu, et les soumettre à l'examen du Conseil intergouvernemental Constituer une équipe spéciale ou un groupe de travail, composé d'experts, pour que cette entité poursuive la mise au point des critères et du processus, ainsi que d'indicateurs mesurables	Comité de gestion
		Suivre et évaluer les activités et les projets liés au CMSC (projets désignés comme contributions au CMSC) qu'elles mettent en œuvre ou auxquels elles contribuent en utilisant ces critères et ce processus, et présenter les résultats obtenus au Comité de gestion pour que le Conseil intergouvernemental les examine	Organisations partenaires
		Informers les parties prenantes du CMSC de cette résolution et faciliter sa mise en œuvre et les mesures de suivi	Secrétaire général
IBCS-2/ Doc. 7	Résolution 7/1 – Budget du CMSC pour 2015 et Plan opérationnel et relatif aux ressources du CMSC pour la période 2016–2018	Affiner, en fixant des priorités, le Plan opérationnel et relatif aux ressources à la première réunion qu'il tiendra en 2015, en concertation avec le Comité consultatif des partenaires	Comité de gestion
		Envoyer une lettre aux Membres et aux partenaires du CMSC leur demandant de tenir compte dans leurs plans des projets et activités correspondants, à l'échelle nationale, régionale et mondiale	Bureau du CMSC
		Examiner les impératifs du CMSC pour la période 2016–2018, et notamment: <ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du Bureau du CMSC au moment d'élaborer le projet de budget ordinaire de l'OMM pour la période financière 2016–2019 • Le Registre des projets pour cette même période à financer par des contributions volontaires 	Secrétaire général

Décisions supplémentaires			
IBCS-2/ Doc. 4.2		Informar les organisations partenaires des consultations régionales/nationales	Bureau du CMSC
IBCS-2/ Doc. 5.2		Inclure dans son programme de travail une section sur les compétences techniques requises à l'échelle nationale pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés	Comité de gestion
		Inviter les commissions techniques concernées à contribuer, selon les besoins, aux activités du Comité consultatif Présenter les activités susceptibles de contribuer au CMSC via les procédures établies pour d'autres membres et partenaires	Départements de l'OMM compétents
		Inviter le Conseil exécutif de l'OMM à désigner un représentant chargé d'assister aux sessions du Conseil intergouvernemental et du Comité de gestion	Président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques
		Se faire représenter (aux sessions des conseils régionaux) par un membre du Comité de gestion venant de la région considérée ou par son président/vice-président ou co-vice-président, selon le cas	Comité de gestion
		Se faire représenter (aux sessions des commissions techniques) par un membre du Comité de gestion venant de la région considérée ou par son président/vice-président ou co-vice-président, selon le cas	Comité de gestion
		Inviter les présidents des commissions techniques de l'OMM, si cela est jugé approprié, à assister aux réunions du Conseil intergouvernemental et du Comité de gestion	Comité de gestion
		Désigner un agent de liaison chargé de rendre compte, via les groupes de gestion des commissions techniques, des moyens à mettre en œuvre pour mieux faire correspondre les plans opérationnels de ces commissions avec les activités afférentes au Cadre mondial et, inversement, d'informer le Conseil intergouvernemental des activités menées par les commissions techniques qui contribuent au CMSC	Commissions et programmes de l'OMM
IBCS-2 Doc. 7		Mettre à disposition le Registre des projets	Bureau du CMSC

Décisions supplémentaires			
IBCS-2/ Doc. 7.2		Distribuer le rapport intégral de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Secrétaire général
		Intégrer des recommandations en faveur des femmes dans le Plan de mise en œuvre du CMSC	Comité de gestion
IBCS-2/ Doc. 10		Faire rapport sur le CMSC au Dix-septième Congrès, y compris sur la fréquence des sessions du Conseil intergouvernemental, le budget et le plan de travail relatifs au CMSC et la liaison avec le Conseil exécutif, les commissions techniques et les conseils régionaux.	Président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

=====

SG/DSG/IBCS-2, ANNEXE II

**RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME SESSION
DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION, AVEC INDICATION DES MEMBRES PRINCIPAUX

Région	Pays	Membre
I	Afrique du Sud	Mme Linda MAKULENI Co-vice-présidente
I	Gambie	M. Bernard Edward GOMEZ
I	République démocratique du Congo	M. Jean-Pierre MPUNDU ELONGA
I	Sénégal	M. Mamina KAMARA
I	Soudan	M. Khyar ABDALLA
I	Tunisie	M. Abdelwaheb NMIRI
II	Chine	M. Guongang ZHENG
II	Inde	M. Laxman Singh RATHORE Co-vice-président
II	Japon	M. Noritake NISHIDE
II	République de Corée	M. Won-Tae YUN
II	République islamique d'Iran	M. Iman BABAEIAN
III	Argentine	Mme Mónica Beatriz MARINO
III	Brésil	M. Antonio Divino MOURA
III	Pérou	M. Ezequiel VILLEGAS PAREDES
IV	Canada	M. David GRIMES
IV	Costa Rica	M. Juan Carlos FALLAS SOJO
IV	États-Unis d'Amérique	M. Raymond «Wayne» HIGGINS

Région	Pays	Membre
IV	Territoires britanniques des Caraïbes	M. David FARRELL
V	Australie	M. Robert VERTESSY
V	Fidji	M. Francis KEAN
V	Indonésie	M. Ardhasena SOPAHELWAKAN
V	République des Philippines	Mme Flaviana HILARIO
VI	Allemagne	M. Gerhard ADRIAN
VI	Fédération de Russie	M. Alexander MAKOSKO
VI	Italie	M. Luigi DE LEONIBUS
VI	Norvège	M. Jens SUNDE Président
VI	Suisse	M. Peter BINDER
VI	Turquie	M. Mustafa YILDIRIM
